

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Réhabilitation et construction de bâtiments de bureaux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

CAZELLES LAURENT, Directeur Général

RCS / SIRET

7 7 5 6 1 6 1 6 2 0 0 3 6 5

Forme juridique

Société coopérative à capital variable

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Création de 425 places dont 335 sont intégrées au bâti (11 places seront liées à l'agence bancaire, 25 places pour les visiteurs et 389 pour les employés de la Caisse régionale)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de se décompose en 2 opérations :

L'opération 56/58 prévoit la réhabilitation du bâtiment existant et de ses abords. Il sera réalisé :

- des démolitions de certaines parties du bâti pour créer des patios et des terrasses,
- la modification et la construction de volumes en RDC,
- une mise aux normes thermiques,
- la création de végétalisation en toitures et en façades,
- la modification des voiries, des cheminements piétons et des stationnements.

L'opération 66 prévoit :

- la déconstruction des bâtiments existants,
- la construction d'un bâtiment de bureaux et de 3 niveaux de sous-sol de parking,
- la réalisation de voirie adaptée au projet.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine souhaite réhabiliter son siège existant à Metz dans le cadre du décret tertiaire qui fixe des objectifs d'amélioration énergétique.

Le projet induira l'amélioration de l'accessibilité et du fonctionnement du bâtiment existant, de sa consommation énergétique par la mise aux normes thermiques, du bien-être au travail par la végétalisation intérieure et extérieure.

Les opérations seront certifiées HQE Bâtiment Durable par Certivéa et labellisées BiodiverCity et OsmoZ.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Concernant l'opération 56/58, l'implantation et les niveaux de voiries ne seront pas modifiés, hormis la rampe d'accès véhicules et piétons qui sera retravaillée afin d'améliorer l'accès au bâtiment. La localisation des accès aux bâtiments sera préservée, mais les aménagements extérieurs seront modifiés afin de permettre l'accès de plain-pied aux PMR.

Au RDC de la construction existante sera créé un habillage en béton formant un socle de 2 niveaux. Dans les volumes supérieurs, il sera réalisé des démolitions afin de créer des failles permettant d'intégrer des zones végétalisées visibles. Devant les façades des niveaux supérieurs seront installées des coursives techniques permettant l'entretien des façades. Celles-ci serviront de support à des brise-soleil motorisés.

La hauteur de la construction sera augmentée afin de ne pas être écrasée par la présence de l'hôtel voisin en R+8. Le projet dans la partie Sud du bâtiment consistera uniquement à améliorer thermiquement la construction par la mise en place d'une isolation par l'extérieur localement doublée d'un bardage.

Deux bassins d'eau animés par des pompes seront implantés devant le parking situé en pied du bâtiment côté Ouest.

Concernant l'opération 66, les trois niveaux de parking seront entièrement en sous-sol et occuperont toute la largeur de la parcelle. Une voirie en pied de bâtiment, côté Sud, permettra aux véhicules de rejoindre l'avenue depuis la sortie du parking et depuis le parking aérien du 56/58. La construction possédera plusieurs accès piétons : le principal se situera côté avenue, et les autres seront situés le long de la voie de desserte privée à créer.

La volumétrie du bâtiment neuf en R+4 et R+5 partiel s'insérera dans le vélum des constructions voisines, et reprendra le langage du siège réhabilité du 56/58, à savoir un socle en béton sur 2 niveaux, des volumes supérieurs en façades rideaux côtés Est, Ouest et Sud, doublés partiellement de brise-soleil motorisés, et la façade Nord moins ouverte et traitée en enduit blanc.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le bâtiment tertiaire neuf servira d'espace de travail aux équipes du Crédit Agricole de Lorraine pendant les travaux sur le siège. Dès la fin des travaux de réhabilitation, les équipes libèreront le bâtiment neuf qui sera alors mis en location.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Demande d'examen au cas par cas pour les aires de stationnement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de plancher après projet	6305 m <sup>2</sup>
Emprise au sol totale	4579 m <sup>2</sup>
Stationnement véhicules	425 places dont 335 intégrées au bâti
Stationnement des 2 roues (deux locaux de 98 m <sup>2</sup> )	196 m <sup>2</sup>
Espaces verts de pleine terre	2840 m <sup>2</sup>
Espaces verts sur dalle de RDC	1215 m <sup>2</sup>
Places de stationnement en revêtement enherbé	955 m <sup>2</sup>
Plantations (12 arbres existants et 83 arbres à planter)	95 arbres

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

56/58 avenue André Malraux  
57000 METZ  
Parcelles cadastrales concernées :  
000SA261 (452 m<sup>2</sup>)  
000SB005 (2931 m<sup>2</sup>)  
000SB158 (849 m<sup>2</sup>)  
000SB188 (214 m<sup>2</sup>)  
000SB222 (9 m<sup>2</sup>)  
000SB225 (256 m<sup>2</sup>)  
000SB226 (489 m<sup>2</sup>)  
000SB227 (43 m<sup>2</sup>)  
000SB250 (155 m<sup>2</sup>)  
000SB268 (6 m<sup>2</sup>)  
000SB271 (7 m<sup>2</sup>)  
000SB362 (1744 m<sup>2</sup>)  
000SB365 (6859 m<sup>2</sup>)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06° 10' 49" 19 Lat. 49° 06' 14" 59

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Metz Métropole. Le site ne se situe pas dans un secteur à enjeu prioritaire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de Metz approuvé le 28/06/2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux anciens sites industriels BASIAS étaient présents : - Atelier de construction métalliques (KEIL E.) (LOR5701839), - Dépôt de liquides inflammables - utilisation d'un compresseur (CIE Française de Raffinage) (LOR5708612)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est les Pelouses du pays Messin (FR4100159) situé à 4,2 km au nord-ouest du projet (cf. annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches sont : - l'Orme du parc de l'Évêché de Metz situé à 1,2 km au nord-ouest du projet, - le Fort de Queuleu situé à 1,4 km au sud-est du projet, - l'le Saint-Symphorien situé à 1,5 km au nord-ouest du projet, - le site du Château de Courcelles situé à 1,6 km à l'ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le plan de prévention du risque inondation de Metz, le projet n'est ni en zone rouge, ni en zone orange.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sur le site engendreront une augmentation des déplacements par des véhicules et engins de chantiers durant cette phase. Ces déplacements seront temporaires et effectués en horaires de journée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seule la phase de travaux est concernée et émettra du bruit lié à l'augmentation du trafic par les véhicules et engins de chantier ainsi que par l'action des engins sur site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront éventuellement être émises lors de la phase chantier. Elles seront temporaires et en horaires de journée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fini engendrera des émissions lumineuses liées à l'éclairage des bureaux et aux stationnements.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets non dangereux seront produits lors des travaux et notamment lors de la démolition de certaines parties des bâtiments. Ces déchets seront triés, recyclés dans la mesure du possible et exportés vers des centres de traitement spécialisés.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif de s'intégrer pleinement dans ce nouveau quartier en plein développement avec les constructions récentes et en cours de l'Hôtel Stark, de la CPAM, du Kinépolis Amphithéâtre, du Kinébowl, de Muse, etc. Le projet ne portera donc pas atteinte à ces nouvelles constructions d'architecture contemporaine. Une part importante du projet est également liée au traitement des espaces libres par une végétalisation importante (stationnement en système écovégétal, plantation d'arbres en pleine terre, espaces verts sur dalles, etc.).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage des bâtiments du projet sera identique à l'usage actuel.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont essentiellement identifiées lors de la phase travaux et peuvent être cumulées aux éventuels travaux en cours dans ce quartier. Ainsi, les nuisances sonores liées au trafic et aux travaux déjà présentes pour les autres chantiers seraient amplifiées.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures mises en place afin de réduire les nuisances du trafic sont de mettre en place un plan de circulation sur le site en fonction des engins en provenance et à destination du site. Ce plan de circulation prendra en compte les autres chantiers à proximité afin d'impacter au minimum la circulation en place.

Les horaires de chantier respecteront l'arrêté municipal de la ville de Metz avec une interruption du chantier de 20h à 7h, ainsi que toute la journée des dimanches et des jours fériés. L'ensemble des engins devra être contrôlé afin de respecter leur homologation concernant la limitation de leur niveau sonore.

Des informations seront effectuées auprès des opérateurs sur le chantier pour le tri des matériaux à retraiter.

La végétalisation du site sera effectuée avec des essences locales et des arbres, arbustes et fleurs permettant l'accueil de la faune locale sur le site.

Ce projet sera certifié HQE Bâtiment Durable par Certivéa et labellisé Biodivercity et Osmoz.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments présentés précédemment et les faibles impacts du projet induits lors de la phase de travaux, il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. De plus, ce projet induit la création d'espaces verts et de nombreuses plantations afin de favoriser le développement de la faune et de la flore locales. Il est à noter que les opérations seront certifiées HQE Bâtiment Durable par Certivéa et labellisées BiodiverCity et OsmoZ.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7. Plans réglementaires par rapport au Plan Local d'Urbanisme

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Metz

le, 08/02/2023

Signature

